

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

un enjeu pour l'égalité

quelques propositions à partager avec les candidates et candidats



Pour la première fois, les conseils départementaux vont être paritaires.

C'est une avancée considérable qu'il faut saluer en marquant l'engagement des élu-e-s communistes sur cette question.

L'échelon départemental est un échelon de proximité que nous défendons et qui peut et doit constituer un espace du mieux vivre ensemble.

Attaqués par la loi NOTRe, affaiblis par les politiques de réductions budgétaires, les conseils départementaux doivent, tout au contraire, pouvoir développer des politiques publiques qui répondent aux besoins des populations.

Nous devons amplifier la mobilisation contre toutes ces réformes et exiger que les conseils départementaux choisissent leurs champs politiques d'intervention et bénéficient de moyens humains et financiers permettant l'amélioration, le développe-

ment, la création de services publics de proximité.

Dans cet esprit, nous développons dans cet argumentaire des propositions spécifiques à l'égard des femmes, premières utilisatrices des services publics.

Il s'agit pour nous de consolider ou de conquérir des droits afin de favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les collectivités et sur l'ensemble du territoire.

Il est essentiel que les femmes, dans leur diversité, puissent se mêler de la vie du département en soutenant des propositions que nous voulons partager avec elles. **C'est une des conditions pour forger un présent et un avenir à la mesure de nos rêves et de nos espoirs.**

Laurence Cohen

responsable nationale du PCF
Droits des femmes/féminisme

CONSOLIDER LE DROIT À LA MATERNITÉ CHOISIE

Les forces réactionnaires s'efforcent, avec acharnement et violence parfois, de revenir sur le droit des femmes à la maternité choisie. C'est bien cette motivation qui se cachait derrière la proposition de loi du gouvernement espagnol pour pénaliser l'avortement, mise en échec par la mobilisation des féministes et des progressistes au plan national comme international. En France, ce sont plusieurs centaines de centres IVG et de maternités qui ont été fermés depuis quelques années, les capitulations budgétaires du gouvernement nourrissant en ce domaine comme en d'autres les obsessions passésistes de la droite et de son extrême. À l'inverse, l'heure est à approfondir le droit à la maternité choisie, qui rencontre encore de trop nombreux obstacles. L'IVG doit être accessible à celles qui en font le choix, dans tous les territoires. Et celles qui choisissent de mener leur grossesse à son terme doivent pouvoir être suivies et accueillies dans les meilleures conditions.

**respect du choix
des femmes**

- Mon département doit s'engager, y compris sur le plan budgétaire, pour sauver les Centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) qui sont menacés de fermeture et pour les renforcer, sur le plan de l'équipement comme des personnels.
- Il faut conforter les moyens de suivi de grossesse dont disposent les services départementaux de Protection maternelle et infantile (PMI), afin que chacune puisse vivre sa grossesse dans les meilleures conditions médicales possibles.
- Mon Conseil départemental doit interpeller l'État pour que l'IVG médicamenteuse soit accessible dans tous les CPEF du département, comme le permet désormais la loi, afin d'alléger le parcours du combattant des femmes qui y ont recours. Pour autant, l'IVG médicamenteuse ne doit pas se substituer à l'IVG instrumentale lorsque cette dernière est nécessaire.

ACCUEILLIR LES JEUNES ENFANTS

L'accompagnement et le soin des enfants reposent aujourd'hui en grande partie sur les épaules des femmes. Cette situation les contraint à des sacrifices considérables, sur le plan professionnel comme personnel. En cause, évidemment, la répartition inégale des tâches dans la famille, mais aussi les services publics, insuffisants pour répondre aux besoins des ménages, et notamment pour accueillir les jeunes enfants durant les heures de travail.

**aide aux parents
qui en ont besoin
non obligation de
choisir entre vie familiale
et vie professionnelle**

- Les habitantes et les habitants doivent avoir des crèches à leur disposition, en nombre suffisant pour répondre à l'ensemble des besoins et dans des conditions de coût qui permettent à toutes les familles d'y accéder. Ainsi, le Conseil départemental doit contribuer à leur financement à la même hauteur que la CAF et donner les moyens pour ouvrir davantage de places.
- Le Conseil départemental doit pouvoir participer au financement également de structures d'accueil adaptées selon les âges, centres de loisirs périscolaires, clubs, etc.

SOUTENIR LES FEMMES RETAITÉES

La retraite des femmes est, en moyenne, inférieure de 42 % à celle des hommes. C'est pourquoi les coûts qui pèsent sur les femmes retraitées, tout particulièrement lorsqu'elles sont seules, oblige à des privations qui ne sont pas acceptables, du point de vue de la vie quotidienne, des loisirs, des transports, de l'aide à domicile.

**soutien pour
les femmes retraitées**

- L'Allocation personnalisée d'autonomie doit être renforcée afin de permettre l'intervention d'aides à domicile dès que c'est nécessaire.
- Le département doit prendre en charge une partie des forfaits de transports en commun destinés aux séniors.

EN FINIR AVEC LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Au-delà des centaines de femmes qui meurent sous les coups de leurs conjoints chaque année, les violences conjugales empoisonnent le quotidien de milliers d'entre elles. C'est l'estime de soi, les projets, la joie de vivre qui s'éteignent peu à peu, au fil des agressions que l'on subit. C'est la perspective d'en sortir qui s'éloigne. Dans un pays comme la France, un État de droit pour lequel la sécurité des personnes est une exigence fondamentale, il est inacceptable qu'une telle menace plane sur les milliers de femmes. Il faut faire reculer les violences, tout en permettant aux victimes d'en parler et d'en sortir.

aux côtés
des femmes victimes
de violences conjugales

- Le département doit engager une campagne permanente de sensibilisation et d'information sur les droits et les interlocuteurs disponibles, à l'intention des scolaires et de l'ensemble des citoyen-ne-s.
- Il faut constituer un Observatoire départemental des violences faites aux femmes, permettant de traiter le problème en profondeur et sur la durée.
- Le département doit se donner les moyens d'accueillir les victimes et leurs enfants en hébergement d'urgence, leur proposer un accès conventionné au logement social et être partenaire de l'opération *Un toit pour elles* (offrir un toit aux femmes battues).
- Le département doit être un partenaire incontournable du dispositif *Téléphone grand danger* destiné à la protection des femmes victimes de violence conjugales et qui se trouvent en très grand danger.
- Il faut également mener le combat contre les cyberviolences à caractère sexiste et sexuel en créant un réseau pour sensibiliser à ce phénomène.

FAIRE PROGRESSER L'ÉGALITÉ SALARIALE ET PROFESSIONNELLE

Malgré les lois relatives à l'égalité salariale et professionnelle, le salaire des femmes est encore, en moyenne, inférieur de 30 % à celui des hommes; elles occupent l'essentiel des temps partiels subis; un « plafond de verre » persistant limite considérablement la progression de leurs carrières. C'est une injustice inacceptable et c'est un obstacle pour la réalisation des projets de vie de chacune et de chacun. C'est aussi un formidable gâchis : alors que les salariées compétentes, formées et mobilisées sont nombreuses dans notre pays, ces vieux préjugés les empêchent d'exercer leurs métiers dans de bonnes conditions et d'apporter toute leur contribution au monde du travail.

égalité salariale et
professionnelle : la règle

- Les entreprises qui bénéficient des aides départementales au développement économique doivent respecter strictement les lois relatives à l'égalité salariale et professionnelle.
- Les entreprises doivent énoncer clairement les orientations en matière de ressources humaines au service de l'égalité femmes/hommes (mobilité, formation, recrutement, apprentissage...) et les personnels doivent être rendus autant que possible acteurs de l'égalité.
- Les parcours d'insertion sociale et professionnelle pour des personnes migrantes doivent être sécurisés à l'aide de dispositifs d'accompagnement linguistique.

FAVORISER L'ACTIVITÉ SPORTIVE DES COLLÉGIENNES ET DES LYCÉENNES

Du fait de préjugés et de pratiques qui doivent être dépassées, les jeunes filles ont un accès plus restreint que les garçons à bon nombre d'activités sportives : elles n'osent pas, ne sont pas prises au sérieux, ou se découragent tout simplement. Au-delà de sensibiliser les élèves à l'égalité entre les genres, il est essentiel de lever tous les obstacles, y compris financiers, qui réduisent pour elles la possibilité de pratiquer une activité sportive.

encouragement des
jeunes filles à la pratique
sportive de leur choix

- Le département doit participer financièrement aux licences sportives des collégiennes.

ENSEIGNER L'ÉGALITÉ AUX NOUVELLES GÉNÉRATIONS ET LUTTER CONTRE LES STÉRÉOTYPES

La droite et son extrême luttent pied à pied pour empêcher qu'on enseigne l'égalité entre les genres, dans les écoles et auprès de la jeunesse. Après les mobilisations nauséabondes contre le mariage pour toutes et tous, ils veulent pouvoir perpétuer l'organisation patriarcale de la société, le sexisme, les préjugés, la répartition inégalitaire au sein de la famille et au travail... Et évidemment, l'école devrait accepter ce projet, elle devrait renoncer à enseigner l'égalité, qui figure pourtant au cœur de la devise républicaine « Liberté, Égalité, Fraternité ». Le gouvernement a prétendu calmer les forces réactionnaires lorsqu'il a capitulé sur les ABCD de l'égalité ; au contraire, il leur a donné davantage de détermination

**intervention
en faveur de l'égalité
auprès des élèves**

et de crédibilité. À l'inverse, il faut mettre l'égalité au cœur des parcours de vie dès l'école maternelle, pour permettre à chacune et à chacun de réaliser ses aspirations.

- Mon département doit engager de grandes campagnes en faveur de l'égalité des genres dans les collèges, et proposer des ateliers, des intervenant-e-s, des initiatives pédagogiques pour sensibiliser à l'égalité de genre et pour également prévenir le cybersexisme.
- Les Conseils départementaux des collégien-ne-s, qui sont pour beaucoup un premier pas dans l'apprentissage de la citoyenneté, doivent être paritaires et transmettre les valeurs d'égalité aux collégien-ne-s.

DÉVELOPPER L'ACCÈS DES FEMMES AUX TRANSPORTS

Les femmes, en plus d'assumer presque seules les activités familiales et domestiques des ménages, comme la garde des enfants ou les courses, sont confrontées à des réseaux de transport en commun inadaptés, d'autant plus lorsque les services de ramassage scolaire sont inaccessibles. En effet, l'organisation centralisée des transports, des villages vers la ville ou des quartiers vers le centre, ne permet pas de se déplacer dans de bonnes conditions pour des trajets décentralisés, du domicile au marché ou du marché à l'école : il faut faire des changements, marcher davantage, etc. De même, les rames sont insuffisantes en dehors des heures de pointe et rajoutent des contraintes horaires dans des journées qui sont déjà bien remplies. Il est nécessaire, non seulement de mener la bataille de l'égalité de genre pour sortir de la répartition inégalitaire du travail à la maison, mais également

**accès à des transports
de qualité, simplifiant la
vie de toutes et de tous**

de proposer des réseaux de transport qui ne pénalisent pas l'activité familiale, qui ne superposent pas des problèmes supplémentaires à l'inégalité vécue par les femmes.

- Les départements doivent proposer une aide aux transports scolaires, permettant à l'ensemble des familles d'y avoir recours.
- Les réseaux de transport départementaux doivent proposer des services décentralisés là où il y a un besoin, y compris en dehors des heures de pointe.
- Les réseaux de transports départementaux, de manière complémentaire aux autres réseaux, doivent mailler le territoire de la manière la plus dense possible pour faciliter les trajets vers et à partir du domicile.

Nous exigeons, dans tous les Conseils départementaux, une vice-présidence à l'Égalité femmes/hommes.

Par ailleurs, il est nécessaire de renforcer les actions du Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF), mettant gratuitement à la disposition du public et en priorité des femmes toutes les informations utiles dans les domaines juridique, professionnel, économique, social et familial.